

## REGLEMENT COUPE DE FRANCE MASCULINE 2013

La Coupe de France Masculine est divisée en 2 phases sur 2 saisons consécutives.

La 1<sup>ère</sup> phase est la Coupe de France masculine Amateur se déroule avec la participation obligatoire des clubs seniors nationaux masculins amateurs (une seule équipe par GSA). Dans le cas d'un GSA possédant plusieurs équipes en nationale, la compétition pour ce GSA commencera en fonction du niveau national le plus élevé du GSA.

**Tarif engagement 50 euros par équipe** inclus dans la redevance d'engagement du club en championnat senior.

La 2<sup>ème</sup> phase est la Coupe de France masculine se déroule avec la participation obligatoire des 28 clubs masculins de la LNV ainsi que des 2 clubs relégués de LBM et des 1/2 finalistes de la Coupe de France amateur de la saison N-1. Au total 34 clubs.

### I) REGLEMENT GENERAL

#### Article 1 : Participants

Les 14 équipes de Ligue A Masculine, les 14 équipes de Ligue B Masculine et **pour l'édition 2012/2013, les clubs de CNM CHARENTON, VENDEE VBC HERBRETAIS, CONFLANS-ANDRESY-JOUY VB, MENDE VB et CA BRIVE/CORREZE VOLLEY sont qualifiés d'office.**

#### Article 2 : Calendrier

1 <sup>er</sup> Tour	2 <sup>ème</sup> Tour	8 <sup>ème</sup> Finale	¼ finale	½ finale	Finale
Mardi 6 novembre 2012	Mardi 27 novembre 2012	Mardi 8 janvier 2013	Mardi 29 janvier 2013	Mardi 19 Février 2013	Samedi 30 mars 2013 ou dimanche 31 mars 2013

### **Article 3 : Qualification des joueurs**

Le groupement sportif participant à la Coupe de France présente une équipe constituée de joueurs régulièrement qualifiés par la FFVB pour leur championnat respectif selon le règlement de leur division.

### **Article 4 : Informatique et Résultats**

**Article 4.1** : Les résultats sont communiqués sur le site Internet de la FFVB 1h maximum après la fin du match.

**Article 4.2** : Les feuilles de match devront être postées par le club organisateur le premier jour ouvrable qui suit la rencontre.

### **Article 5 : Forfait et Pénalité**

Pour l'ensemble de la compétition, en cas de match perdu par forfait, l'équipe est éliminée et doit acquitter une amende financière de 7 500 €.

### **Article 6 : Arbitrage**

Les officiels des rencontres sont désignés par la CCA. Le marqueur est désigné par le club recevant.

#### **Article 6.1 : Indemnités Arbitrage**

##### **Les arbitres :**

☞ **Jusqu'aux ½ finales**, le club organisateur prend en charge les indemnités d'arbitrage à hauteur de la plus basse division, à savoir :

- N1 / LAM ou LBM : indemnité de 66 € par arbitre et 20 € au marqueur
- LAM ou LBM / N1 : indemnité de 66 € par arbitre et 20 € au marqueur
- LBM / LAM : indemnité de 110 € par arbitre et 31 € au marqueur
- LAM / LBM : indemnité de 110 € par arbitre et 31 € au marqueur
- LAM / LAM : indemnité de 130 € par arbitre et 31 € au marqueur

Si les matchs ont lieu en semaine, une indemnité complémentaire de 150 € sera versée par le club organisateur pour les arbitres extérieurs à la ligue du club recevant.

☞ **Pour la finale**, La FFVB prend en charge les indemnités d'arbitrage à hauteur de la plus haute division, à savoir : 130 € par arbitre.

La FFVB prend en charge les indemnités de déplacement, d'hébergement et de restauration des arbitres selon le barème en vigueur (cf tarification votée lors de l'Assemblée Générale 2012). La CCA s'occupera des modalités de déplacements des arbitres.

### **Les juges de lignes :**

☞ **A partir des 8<sup>ème</sup> de finales et jusqu'aux ½ finales**, les CRA concernées devront désigner DEUX juges de lignes pour chaque rencontre.

☞ **Jusqu'aux ½ finales**, le club organisateur prend en charge les indemnités des juges de lignes (barème fédéral en vigueur) : 50 € + 0,30 €/Km aller-retour (trajet domicile-ville de la rencontre)

☞ **Pour la finale**, La FFVB prend en charge les indemnités des juges de lignes (50 € + 0,30 €/Km aller-retour). La CRA du lieu d'implantation de la rencontre devra désigner QUATRE juges de lignes.

### **Article 7 : Ballons**

☞ Les rencontres du 1<sup>er</sup> Tour, du 2<sup>ème</sup> tour, des 8<sup>ème</sup> de finale, des ¼ de finale et des ½ finales se jouent avec les ballons officiels du championnat du club recevant (Molten ou Mikasa). Le club organisateur met à disposition les ballons pour les 2 équipes.

☞ La finale se joue avec les ballons Molten fournis par la FFVB.

### **Article 8 : Modalités financières**

#### ☞ **1<sup>er</sup> Tour et 2<sup>ème</sup> Tour**

✓ Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2\*NN) de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner **ou** chambre sieste + collation). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition et leurs frais de restauration pendant la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, l'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration.

#### ☞ **8ème de finale, Quart de Finale et ½ Finale**

✓ Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2\*NN) de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner ou chambre sieste + collation). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition et leurs frais de restauration pendant la compétition.

#### ☞ **Finale**

✓ La FFVB prend en charge l'hébergement, les frais de restauration des deux finalistes (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les équipes prennent en charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.

## Article 9 : Mise à disposition de l'équipe adverse

Le club organisateur met à disposition de l'équipe visiteuse :

- ✓ des créneaux d'entraînement au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30
- ✓ 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
- ✓ des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante
- ✓ 2 invitations par personne de la délégation de l'équipe visiteuse composée au maximum de 16 personnes.

# REGLEMENT SPORTIF DU 1er TOUR

## Article 10 : Organisation sportive

☞ Les 14 équipes de Ligue BM, les 6 équipes issues de la phase fédérale de la compétition jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour le 2ème tour.

☞ Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

### Article 10.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la FFVB.

L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort dirigé.

Les équipes sont réparties en 2 chapeaux

**1<sup>er</sup> chapeau** : les 6 équipes issues de la phase fédérale. Ces équipes ne peuvent pas se rencontrer.

**2ème chapeau** : les 14 équipes de Ligue BM.

- Les équipes sont tirées au sort alternativement du 1<sup>er</sup> chapeau et du 2<sup>ème</sup> chapeau pour déterminer les rencontres.
- L'équipe de la plus petite division reçoit.
- Le premier club tiré est désigné club « organisateur » si les deux clubs sont de la même division

### Article 10.2 : Dates et horaires des matchs

Les matchs du 1er Tour sont programmés le mardi 6 Novembre à 20h00.

Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

# REGLEMENT SPORTIF DU 2ème TOUR

## Article 11 : Organisation sportive

- ☞ Les 10 équipes qualifiées du 1er Tour, les 6 équipes LAM moins bien classées au classement général annuel 2011/2012. Les équipes jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les 8ème de finale.
- ☞ Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

### Article 11.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la FFVB.

L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort intégral.

- L'équipe de la plus petite division reçoit.
- Le premier club tiré est désigné club « organisateur » si les deux clubs sont de la même division.
- Les équipes fédérales ne peuvent pas se rencontrer.

### Article 11.2 : Dates et horaires des matchs

- ☞ Les matchs du 2ème tour sont programmés le mardi 27 novembre à 20h00 (Sauf impératif TV).
- ☞ Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

# REGLEMENT SPORTIF DES 8ème DE FINALE

## Article 12 : Organisation sportive

- ☞ Les 8 équipes qualifiées et les 8 premiers clubs du championnat LAM 2011/2012. Les équipes jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ¼ de finale.
- ☞ Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

### Article 12.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la FFVB

L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort dirigé

Les équipes sont réparties en 2 chapeaux :

**1<sup>er</sup> chapeau** : les 8 premières équipes du classement du championnat LAM 2011/2012. Ces équipes ne peuvent pas se rencontrer et ne peuvent pas recevoir.

**2<sup>ème</sup> chapeau** : les 8 équipes qualifiées.

- 1) Les équipes sont tirées au sort alternativement du 1<sup>er</sup> chapeau et du 2<sup>ème</sup> chapeau pour déterminer les rencontres.
- 2) Le club tiré dans le 2<sup>ème</sup> chapeau est désigné club « organisateur ».

#### Article 12.2 : Dates et horaires des matchs

- ☞ Les matchs des 8ème de finale sont programmés le mardi 8 janvier à 20h00 (Sauf impératif TV)
- ☞ Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

## **REGLEMENT SPORTIF DES ¼ DE FINALE**

#### Article 13 : Organisation sportive

- ☞ Les 8 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ½ finales.
- ☞ Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

#### Article 13.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la FFVB.

Le club recevant est déterminé par un tirage au sort intégral

- 1) Le premier club tiré est désigné club « organisateur » si les deux clubs sont de la même division
- 2) L'équipe de la plus petite division reçoit.

#### Article 13.2 : Date et horaires des matchs

- ☞ Les matchs des ¼ de finale sont programmés le mardi 29 janvier à 20h00 (Sauf impératif TV).
- ☞ Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

## REGLEMENT SPORTIF DES ½ FINALES

### Article 14 : Organisation sportive

- ☞ Les 4 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour la finale.
- ☞ Les ½ finales se jouent en trois sets gagnant.

### Article 14.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la FFVB.

Le club recevant est déterminé par un tirage au sort intégral

- 1) Le premier club tiré est désigné club « organisateur » si les deux clubs sont de la même division
- 2) L'équipe de la plus petite division reçoit.

### Article 14.2 : Dates et horaires des matchs

- ☞ Les ½ finales sont programmées le mardi 19 février 2013 (Sauf impératif TV).
- ☞ Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

## REGLEMENT SPORTIF DE LA FINALE

### Article 15 : Organisation sportive

- ☞ La finale se joue en trois sets gagnants.
- ☞ Le club vainqueur se qualifie pour la « Challenge CUP » 2013/2014. [Article 15.1 : Dates et horaires des matchs](#)
- ☞ La finale est programmée le samedi 30 Mars ou le Dimanche 31 Mars sur un lieu désigné par la FFVB.

### Article 15.2 : Tirage au sort

- ☞ Un tirage au sort organisé le jour précédent par la FFVB, détermine le club recevant et la couleur des maillots des équipes.

### Article 15.3 : Mise à disposition des équipes

- ☞ La FFVB met à disposition des équipes finalistes :
  - ✓ des créneaux d'entraînement dans la salle où se déroule la finale
  - ✓ 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
  - ✓ des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante
  - ✓ 2 invitations par personne de la délégation de chacune des équipes qualifiées, composée au maximum de 16 personnes.